



**COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES**  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

20-2019. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve , le compte rendu de la séance du 28 janvier 2019.

21-2019. OBJET : Travaux sylvicoles en forêt communale pour 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2019. Il s'agit de travaux de cloisonnement d'exploitation, de protection contre le gibier et de plantation. Le devis de l'ONF pour ces travaux est 6 993,68 € HT (7 778,44 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,  
Approuve le devis des travaux sylvicoles en OET de l'ONF pour 2019 pour un montant de 6 993,68 € HT (7778,44 € TTC).

22-2019. OBJET : Convention avec Fini les Guêpes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite comme les années précédentes signer une convention avec l'entreprise Fini les Guêpes pour la destruction d'hyménoptères (guêpes,...). La Commune prendra en charge 50% du montant de la prestation de l'entreprise lorsque celle-ci interviendra sur la Commune de Volmerange. La convention est valable pour 2019.

Pour 2018, la Commune a versé la somme de 270 € pour 10 interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,  
Approuve la convention ci-joint avec l'entreprise Fini les Guêpes, située 22 rue du Château d'Eau à 54260 Revemont  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

23-2019. OBJET : Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, \_\_\_\_\_,  
 APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,  
 DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

24-2019. OBJET : Compte administratif – Budget Eau 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2018 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2018	106 583,11 €
Recettes – Exercice 2018	137 506,83 €
Excédent Exercice 2018	30 923,72 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	374 519,18 €
<b>Résultat cumulé Fonctionnement 2018</b>	<b>405 442,90 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2018	242 891,32 €
Recettes – Exercice 2018	11 420,00 €
Déficit – Exercice 2018	-231 471,32 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	96 775,20 €
<b>Résultat cumulé Investissement 2018</b>	<b>-134 696,12 €</b>
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>270 746,78 €</b>
<b>Restes à réaliser Dépenses Investissement</b>	<b>149 031 €</b>
<b>Somme à mettre en investissement pour compenser le déficit</b>	<b>283 727,12 €</b>
<b>Somme restant pour mettre en excédent de fonctionnement</b>	<b>121 715,78 €</b>

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, \_\_\_\_\_, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

25-2019. OBJET : Compte administratif – Budget Commune 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2018 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2018	1 360 439,43 €
Recettes – Exercice 2018	1 348 604,00 €
Déficit Exercice 2018	-11 835,43 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	346 390,53 €
Part affectée à l'investissement exercice 2018	0€
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2018</b>	<b>334 555,10 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2018	91 420,95 €
Recettes – Exercice 2018	64 327,26 €
Déficit – Exercice 2018	-27 093,69 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	27 143,01 €
<b>Résultat cumulé investissement 2018</b>	<b>49,32 €</b>
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>334 604,42 €</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, , et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**26-2019. OBJET : Comptes de gestion 2018 – Budgets Commune et Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice,  
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

**27-2019. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2018,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 405 442,90 €,  
Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2018</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2018	405 442,90 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2018	-134 696,12 €
RESTES A REALISER 2018 EN DEPENSES	149 031,00 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	283 727,12 €
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	121 715,78 €
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	-134 696,12 €

28-2019. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018, Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 334555,10€  
Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2018</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2018	334 555,10 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2018	49,32 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	0€
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>334 555,10 €</b>
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>49,32 €</b>

29-2019. OBJET : Fixation du taux des trois impôts locaux pour 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
Décide de fixer le taux des trois impôts locaux pour l'année 2019 comme suit :

	<u>Année 2018</u>	<u>Année 2019</u>
Taxe d'habitation	12,30%	12,30%
Foncier bâti	13,50%	13,50%
Foncier non bâti	63,38%	63,38%

30-2019. OBJET : Budget primitif Eau 2019

Le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2019 :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	257 385,78 €	Dépenses	598 211,90 €
Recettes	257 385,78 €	Recettes	598 211,90 €

La lecture du budget primitif de 2019 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé, ,  
Le budget a été signé par tous les membres présents.

31-2019. OBJET : Budget primitif Commune 2019

Le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2019 :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 453 698,10 €	Dépenses	426 328,44 €
Recettes	1 453 698,10 €	Recettes	426 328,44 €

La lecture du budget primitif de 2019 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé, ,  
Le budget a été signé par tous les membres présents.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

32-2019. OBJET : Réalisation d'un emprunt sur le budget Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de réaliser l'emprunt de 200 000 € prévu au budget 2019 de la Commune. Plusieurs banques ont été consultées.

L'offre retenue est celle du Crédit Agricole avec un taux de 1,35 %, sur une durée de 15 ans, avec échéances trimestrielles de 3 687,82 €, des frais de dossier de 200 € et un TEG annuel proportionnel de 1,36 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ,

-Autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 200 000 €, dont le remboursement s'effectuera en 15 ans, aux conditions suivantes : taux de 1,35 %, échéances trimestrielles de 3687,82 €, frais de dossier de 200 € et TEG annuel proportionnel de 1,36 %.

-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

33-2019. OBJET : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Décide d'allouer une subvention de 6 000 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

34-2019. OBJET : Subventions aux associations communales

L'Adjoint chargée de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aikido	550,50
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 299,35
Amis du jardin	352,00
Anvol	872,00
Donneurs de Sang	268,00
OHV	6 854,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Club de l'Amitié	218,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Vétérans Club	218,00
Arabesque	755,00
Les Ateliers	218,00
Comité de Jumelage	335,00

La dépense sera imputée à l'article 6574.

35-2019. OBJET : Subventions à diverses associations hors communes

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

- La Pédiatrie Enchantée : 100 €
- Souvenir Français : 50 €
- AFEP (écrivain public) : 600 €
- Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Metz : 250 €
- AFSEP : 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.  
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

36-2019. OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'achat d'un tableau blanc interactif pour l'école élémentaire

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat d'un tableau blanc interactif pour équiper la 6<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

L'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire étant prévue à la rentrée 2019 en raison d'un nombre important élèves, il sera nécessaire d'équiper cette nouvelle classe d'un tableau blanc interactif comme le sont déjà toutes les autres classes de l'école, afin que tous les élèves puissent travailler dans les mêmes conditions.

Le montant de ce nouvel équipement, comprenant la fourniture d'un tableau blanc interactif et d'un vidéoprojecteur et leur installation, est de 3 270 € HT (3 924 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

DETR	50 %	1 635,00€ HT
Fonds de concours de la C.C.C.E.	25 %	817,50 € HT
Fonds propres	25 %	817,50 € HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>3 270,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
Adopte le projet suivant : achat d'un tableau blanc interactif pour l'école  
Décide de réaliser cet achat  
Fixe les plans de financement de cet achat comme ci-dessus  
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

37-2019. OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'achat d'un tracteur

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat d'un tracteur, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

Le tracteur actuel de la Commune ne fonctionne plus et le coût des réparations s'avérerait très élevé. Il est prévu de le remplacer en achetant un tracteur neuf, équipé d'un chargeur.

Le montant de cette acquisition est de 35 597 € HT(42 716,40 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	17 798,50€ HT
Fonds propres	50 %	17 798,50€ HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>35597,00€ HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
Adopte le projet suivant : achat d'un tracteur  
Décide de réaliser cet achat  
Fixe les plans de financement de cet achat comme ci-dessus  
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

38-2019. OBJET : Informations

39-2019. OBJET : Divers